RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

Pour les Enfants du Pays de Beleyme

FICHE FORMATION BPJEPS LTP

Intitulé complet : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : Animateur **Mention :** Loisirs Tous Publics

RNCP : 28557 (5 mentions)

Certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, certification enregistrée le 27 avril 2016

Public : animateur salarié ou bénévole, demandeur d'emploi, personne en reconversion souhaitant se professionnaliser dans le champs de l'animation loisirs tous publics.

Formation accessible en contrat d'apprentissage

Prérequis :

1-Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (**PSC1**) ou « attestation de formation aux premiers secours » (**AFPS**) ;

- « premiers secours en équipe » de niveau 1 ou2 (**PSE 1, PSE 2**) ; « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (**AFGSU**) de niveau 1 ou de niveau 2 ; « certificat de sauveteur secouriste du travail (**SST**) » en cours de validité.

2-Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- **BAPAAT** brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;

- **CQP** certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;

- **BAFA** brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- **BAFD** brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- **BAC PRO SPVL** baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- **BAC PRO A** baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- **BPA** brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- **BPJEPS** brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

Équivalences

Il existe des équivalences avec certains diplômes ci dessous :

*BEATEP : brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

*BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

*BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention LTP	UC 4 mention LTP
BEATEP spécialité « activités sociales et vie locale »	X	X	X	X
BEATEP spécialité « activités culturelles et d'expression » + BAFD*	X	X	X	X
BEATEP spécialité « activités scientifiques et techniques » + BAFD*	X	X	X	X
BPJEPS* spécialité « loisirs tous publics »	X	X	X	X
Diplôme d'État de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
BAC PRO « service de proximité et vie locale »	X	X		
Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »				X
BAPAAT option « loisirs du jeune et de l'enfant »				X

BAPAAT option « loisirs tout public dans des sites et structures d'accueil collectif »				X
Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X

Diplôme non professionnel	UC 3 mention LTP
BAFD* avec une expérience de 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d'accueil de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.	X

Nombre de stagiaires et apprentis par session : de 8 à 18

Objectifs de la formation :

Objectif général : se former au métier d'animateur BPJEPS

Objectifs spécifiques :

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets d'animation en tenant compte des différents publics

Participer au fonctionnement d'une structure et d'une équipe

Assurer la direction d'un accueil collectif de mineurs

Mettre en œuvre la méthodologie de projet

Objectifs opérationnels

Valider **tout ou partie des 4 UC** (Unités Capitalisables) du BPJEPS Loisirs Tous Publics (voir p.5/6 Sanction de la formation)

Programme (modulable en fonction des objectifs opérationnels) :

Module 1 : Être acteur de sa formation

Module 2 : Animer la découverte des territoires

Module 3 : Étude de cas méthodologie de projet

Module 4 : Conduire un projet dans le cadre de ses actions d'animation

Module 5 : Diriger un ACM

Module 6 : Finaliser son parcours de formation

Durée du parcours complet

18 mois, 630 heures en centre de formation, environ 1500 heures en alternance.

Possibilité de parcours partiel

Modalités et délais d'accès

Une nouvelle session tous les 18 mois environ ; entrée en cours de formation possible selon expérience et allégements (nous contacter).

Début de la prochaine session : septembre-novembre 2024

Dossier de candidature à renvoyer une semaine avant les sessions de recrutement

Le candidat doit passer un entretien de recrutement.

Tarifs

12 € / heure soit 7 560 € en parcours complet.

Contact :

Nadège Gouzilh, beleymebpjeps@gmail.com, 06 01 63 46 85

Méthodes mobilisées

Formation en présentiel. Alternance, pédagogie active en individuel et en collectif, apports théoriques et exercices d'application.

Modalités d'évaluation

Mises en situation, projets menés en formation-action, QCM, examens blancs.

Sanction de la formation

Diplôme de la La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

au sein de l'éducation nationale, attestant de l'obtention de quatre Unités Capitalisables pouvant être validés séparément sans durée de validité.

UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC 3 Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

UC 4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

Accessibilité aux personnes handicapées.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : contacter le référent handicap pour envisager les modalités. Martin Farcy, beleyme.insertion@hotmail.fr, 05 53 80 18 19

Évaluation de la satisfaction

Bilan chaque fin de semaine de formation ; bilan intermédiaire et final de la formation avec les formateurs et les structures d'alternance.

Indicateurs de performance

Indicateur	**Objectif visé**	**Réalisé session 2021-2023**
Taux de réussite des candidats présentés	80 %	9 candidats sur 9 (100 %)
Taux de présentation aux certifications	80 %	8 candidats sur 9 (89 %)
Taux d'interruption en cours de formation	10 %	2 candidats sur 11 (18 %)
Taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus	5 %	Pas de CA sur cette session
Taux de poursuite d'étude	5 %	1 candidat sur 11 (9 %)
Taux d'insertion à 1 an	60 %	80 %
Taux de satisfaction stagiaires et des apprentis	70 %	95 %

Concernant l'apprentissage, les indicateurs de résultats sont calculés par les ministères chargés de la Formation professionnelle et de l'Éducation nationale et rendus publics sur le site de diffusion InserJeunes.

Valeur ajoutée de l'établissement :

Centre d'animation rurale depuis 30 ans, impliqué depuis 20 dans la formation d'animateurs BEATEP puis BPJEPS LTP en Dordogne, possédant un important réseau de tuteurs et évaluateurs locaux, de nombreux professionnels du département ont été formé par nous (au titre d'intervenants).

Des études de cas menées en partenariat avec et à la demande des structures du territoire permettent de mettre les apprenants en contact avec les employeurs et de montrer leurs compétences.

Débouchées :

Deux types d'emplois sont principalement visés :

- animateur(trice) tous publics ;

- directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs (ACM)

dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Suite de parcours possibles :

- Pour intégrer la fonction publique :

préparer le concours de la fonction publique hospitalière (pour devenir animateur) ou de la fonction publique territoriale (pour devenir animateur territorial ou éducateur territorial des activités physiques et sportives) ;

- Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité):

Licence pro VAMTR

DEJEPS

DESJEPS

Master Ingénierie de l'Animation Territoriale

- Pour acquérir des compétences supplémentaires :

Autre spécialité du BPJEPS

Ensemble des équivalences et passerelles :

https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bpjeps/Equivalences-passerelles-11458/